

## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

### **Commission des Affaires intérieures**

#### **Procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2025**

##### Ordre du jour :

1. Réunion jointe

Participation du Luxembourg à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO)

2. Uniquement pour les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Approbation des projets de PV des réunions du 15 avril 2024, du 15 mai 2024, du 18 juin 2024, du 17 septembre 2024, du 21 octobre 2024, du 2 décembre 2024, du 16 décembre 2024, du 16 janvier 2025, du 24 mars 2025, du 5 juin 2025, du 30 juin 2025, du 2 juillet 2025, du 3 juillet 2025 et du 15 septembre 2025

Approbation du projet de PV de la réunion de la sous-commission des Affaires européennes du 19 juin 2025

3. Information sur la visite de travail en Roumanie (Bucarest, 16-17 septembre 2025)

4. Information sur la visite des présidents de la COSAC en Ukraine (Kyiv, 27-28 septembre 2025)

5. Information sur la mission d'observation électorale en Moldavie (Chisinau, 28 septembre 2025)

6. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux (27 septembre-3 octobre 2025)

7. Divers

\*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, M. Emile Eicher, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Marc Lies, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Tom Weidig, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Marc Baum, observateur délégué

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

M. Maurice Bauer, remplaçant de Mme Nathalie Morgenthaler

M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire

Mme Claude Gaspard, Administration parlementaire

M. Pierre Mousset, Directeur adjoint des Affaires politiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Philippe Mores, Directeur adjoint des Affaires européennes, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Daniela Holderer, Conseillère de Légation, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Lisa Brouxel, Secrétaire de Légation - 1<sup>ère</sup> en rang, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Sarah Harik, Direction générale de la sécurité intérieure, Ministère des Affaires intérieures

Excusés :

Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Fred Keup, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. Dan Biancalana, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Luc Emering, M. Claude Haagen, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Meris Sehovic, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, membres du Parlement européen

M. Philippe Neven, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence :

M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

\*

## 1. Réunion jointe

Participation du Luxembourg à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO)

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, introduit le point qui fait l'objet d'une consultation jointe avec la commission des Affaires intérieures.

La mission « État de droit » menée par l'Union européenne (ci-après « UE ») au Kosovo, dénommée EULEX Kosovo, a été lancée en 2008. Elle constitue la plus grande mission civile menée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE. La mission vise à soutenir les institutions compétentes pour l'État de droit afin d'améliorer leur efficacité. Le mandat actuel de l'EULEX couvre la période allant jusqu'au 14 juin 2027, sur base de la décision (PESC) 2025/1161 du Conseil. Le Luxembourg a par le passé détaché plusieurs agents, notamment des policiers, dans le cadre de cette mission en 2014, 2015 et 2016. De 2014 à 2015, le Luxembourg a également détaché un procureur au Bureau spécial du procureur à Pristina.

Un représentant de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur explique que les missions civiles de l'UE deviennent de plus en plus importantes dans le contexte international actuel. La participation luxembourgeoise à de telles missions civiles compte actuellement deux agents de police détachés dans les missions en Géorgie et en Arménie. Le ministère des Affaires étrangères propose aujourd'hui une participation à la mission EULEX Kosovo et prévoit, en concertation avec la Police, la possibilité de détacher un agent de police dans le futur règlement grand-ducal.

L'EULEX constitue l'une des douze missions de l'UE. Créée en 2008, elle vise à aider les autorités kosovares dans l'établissement d'un système judiciaire fort et impartial. En juin 2025, la mission connaît sa neuvième prolongation jusqu'en 2027. Le Luxembourg demeure inactif dans cette mission depuis 2016, situation que le ministère souhaite désormais modifier.

La candidature d'une jeune Luxembourgeoise en tant que jeune experte professionnelle dans la mission a été retenue. Le projet pilote relatif aux jeunes experts professionnels est lancé cette année avec l'objectif d'intégrer dix jeunes professionnels dans trois missions distinctes. L'une de ces dix personnes est cette Luxembourgeoise qui viendrait renforcer le département de soutien à la mission. Le détachement s'étend sur douze mois avec possibilité de renouvellement. Les jeunes experts professionnels sont âgés entre dix-huit et trente-deux ans, disposent d'un diplôme de niveau baccalauréat plus trois ans et justifient d'un minimum de deux années d'expérience. La candidate luxembourgeoise est âgée de trente ans et dispose d'une solide expérience.

Le représentant souligne encore que cette participation donnerait de la visibilité au Luxembourg et permettrait de développer des compétences nationales. Elle s'inscrit de manière cohérente avec l'engagement fort du Luxembourg au Kosovo. Il sollicite l'aval des membres des commission compétentes.

Une représentante du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur présente le cadre juridique dans lequel s'inscrit ce détachement. La participation luxembourgeoise à de telles missions se base sur la loi relative aux opérations de maintien de la paix de 1992 (ci-après « loi OMP »), qui a déjà subi plusieurs modifications et constitue le cadre légal applicable. Les éléments essentiels s'y trouvent. Pour toutes les missions, un règlement grand-ducal

fixe les modalités d'exécution, notamment le cadre spatio-temporel, conformément aux exigences du Conseil d'État. Dans le cas présent, le règlement grand-ducal couvre la période allant jusqu'en juin 2027 et précise le nombre d'agents à détacher, lesquels font l'objet d'un chiffrage budgétaire. Le règlement grand-ducal détermine également les catégories d'agents susceptibles d'être détachés. Le règlement grand-ducal relatif à la mission EULEX Kosovo prévoit le détachement potentiel d'un agent de police ainsi que celui de la candidate luxembourgeoise, qui est une agente du ministère des Affaires étrangères.

La représentante expose la procédure suivie. Dans un premier temps, le Conseil de gouvernement donne son accord de principe. Les commissions parlementaires compétentes sont ensuite consultées. Le 17 octobre 2025, le Conseil de gouvernement confirme sa décision.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) s'enquiert sur la procédure de recrutement pour de tels détachements.

Un représentant de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur précise que tous ces postes font l'objet d'une publication. Une sensibilisation active est menée par le biais des réseaux du ministère. La candidate s'est manifestée de sa propre initiative.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) demande à obtenir un bref état des lieux sur la situation au Kosovo. Il relève que le Kosovo se trouve dans une crise politique depuis les dernières élections au cours desquelles le parti d'Albin Kurti n'a plus obtenu la majorité absolue et peine à former un gouvernement. L'État de droit se trouve dans une situation complexe, les autorités kosovares ne parvenant pas à nommer un président de parlement. Des tensions persistent avec la Serbie, essentiellement dans le nord du pays. Le député souhaite obtenir une mise à jour sur la position luxembourgeoise, d'autant plus que le Luxembourg dispose de projets de coopération et met en œuvre des programmes pour accompagner le Kosovo dans certains aspects de son adhésion à l'UE. Il s'enquiert notamment du programme indicatif de coopération (ci-après « PIC ») avec le Kosovo et s'interroge sur les progrès réalisés dans ce contexte.

Un représentant de la direction des Affaires européennes du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur souligne que la situation demeure compliquée. Aucun accord n'est trouvé au niveau du gouvernement, ni au niveau du parlement, où les parties ne parviennent pas à s'entendre sur la désignation du président ou du vice-président du parlement. Le 30 septembre 2025, la Cour constitutionnelle a pris une mesure intérimaire dans laquelle elle retient que la session constituante du parlement n'a pas été concluante. Le prochain moment clé pour le Kosovo interviendra le 12 octobre 2025 avec les élections communales. Quatre grandes communes situées dans le nord du pays, où une majorité serbe est établie, connaissent des difficultés particulières. Des structures parallèles ont été mises en place, notamment par le parti *Liste serbe pour le Kosovo*.

Quant au processus d'élargissement de l'UE, le représentant souligne que dix pays sont officiellement candidats à l'adhésion. Le cas du Kosovo constitue un cas spécifique et unique dans la mesure où cinq États membres de l'UE ne le reconnaissent pas.<sup>1</sup> Une candidature d'adhésion a effectivement été déposée, mais elle n'a pas abouti et par conséquent aucun progrès n'est à enregistrer à ce niveau.

---

<sup>1</sup> Les États membres de l'UE qui ne reconnaissent pas le Kosovo au 9 octobre 2025 : Espagne, Grèce, Roumanie, Slovaquie et Chypre.

Monsieur le député Tom Weidig (ADR) cherche à savoir si la candidate luxembourgeoise a de la famille originaire d'ex-Yougoslavie.

Un représentant de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur précise que la sélection se base sur le curriculum vitae et l'expérience professionnelle de la candidate. Il indique ne pas être certain de sa situation familiale.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) note qu'il n'y a pas d'opposition quant à la participation du Luxembourg à cette mission. Conformément à la loi du 2 juin 2021<sup>2</sup>, il émet, au nom des deux commissions compétentes, un avis favorable.

2. Uniquement pour les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Approbation des projets de PV des réunions du 15 avril 2024, du 15 mai 2024, du 18 juin 2024, du 17 septembre 2024, du 21 octobre 2024, du 2 décembre 2024, du 16 décembre 2024, du 16 janvier 2025, du 24 mars 2025, du 5 juin 2025, du 30 juin 2025, du 2 juillet 2025, du 3 juillet 2025 et du 15 septembre 2025

Approbation du projet de PV de la réunion de la sous-commission des Affaires européennes du 19 juin 2025

Les projets de procès-verbaux sous rubrique sont approuvés.

3. Information sur la visite de travail en Roumanie (Bucarest, 16-17 septembre 2025)

Monsieur le député Gusty Graas (DP) rapporte sur la visite de travail d'une délégation de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, qui s'est déroulée à Bucarest les 16 et 17 septembre 2025. Il souligne l'importance de tels échanges bilatéraux et plus précisément aussi au niveau de la commission. Le député évoque les récents développements en Roumanie, notamment l'annulation des dernières élections présidentielles. L'approche résolument pro-européenne de la nouvelle coalition au gouvernement s'est manifestée dans l'ensemble des échanges tenus. Les entrevues au niveau parlementaire ont porté sur les affaires européennes, la politique étrangère, la santé et la recherche. La délégation a également rencontré la Secrétaire d'État à l'Éducation et à la Recherche ainsi que la Secrétaire d'État aux Affaires européennes. Les interlocuteurs roumains ont exprimé un intérêt particulier pour une coopération renforcée au niveau de l'enseignement supérieur, notamment par le biais d'accords interuniversitaires. S'agissant de la scène internationale, le député relève que la guerre en Ukraine occupe une place centrale dans les débats politiques. Partageant 531 kilomètres de frontière directe avec l'Ukraine, la Roumanie subit les effets immédiats du conflit et accueille de nombreux réfugiés ukrainiens. Le pays fait également face à la guerre hybride menée par les autorités russes, qui se traduit par une intense campagne de désinformation. Le député note que les relations entre la

---

<sup>2</sup> Loi du 2 juin 2021 portant modification :

1° de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales ;

2° de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire ;

3° de la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires.

URL : <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2021/06/02/a416/jo>.

Roumanie et la Moldavie demeurent historiquement excellentes, les autorités roumaines s'engageant activement pour accompagner la Moldavie dans son parcours d'adhésion à l'UE. Le député rappelle que la Roumanie a intégré l'espace Schengen depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le député Emile Eicher (CSV) revient à son tour sur la résilience, thématique également importante pour les parlementaires roumains. Au niveau de la santé, la crise du Covid y a été abordée. L'élément important à retenir réside dans le fait que les réglementations relatives à la santé sont renouvelées en permanence, sans que les autorités roumaines ne se sont dotées toutefois d'une législation spécifique en matière de crise sanitaire.

4. Information sur la visite des présidents de la COSAC en Ukraine (Kyiv, 27-28 septembre 2025)

Monsieur le député Gusty Graas (DP) rapporte sur son déplacement dans la capitale ukrainienne, qui s'est tenu du 27 au 28 septembre 2025 dans le cadre des travaux de la COSAC. D'emblée, il soulève les difficultés d'ordre logistique inhérentes au fait de se rendre à Kyiv en temps de guerre. Parmi les dignitaires politiques rencontrés sur place, il évoque Ruslan Stefanchuk, président de la Verkhovna Rada, Vitali Klitschko, maire de Kyiv, la Vice-ministre de la Défense ou encore le ministre de l'Intégration et de l'UE. Le député met en lumière les deux éléments clés qui ressortent de l'ensemble des discussions. En premier lieu, les autorités ukrainiennes réitèrent leur demande d'aide et sollicitent un soutien substantiel de la part des États membres de l'UE. En deuxième lieu, elles souhaitent obtenir un appui résolu dans leurs aspirations européennes. Dans ce contexte, la lutte contre la corruption constitue l'élément central des discussions relatives au processus d'adhésion.

Le député revient ensuite sur la nuit qu'il a passé à Kyiv, durant laquelle la Fédération de Russie a lancé 40 missiles et 600 drones rien que sur la capitale ukrainienne.

Le député met l'accent sur l'aide militaire dénommée « modèle danois », qui consiste à investir dans la production d'armements directement sur place. L'Ukraine dispose d'une industrie performante dans la construction d'équipements militaires, notamment en matière de canons automoteurs. Le pays possède le savoir-faire nécessaire, mais requiert des investissements en capital. Cette demande a été transmise à la ministre luxembourgeoise de la Défense. À court terme, le Luxembourg ne souhaite pas y participer, mais le ministère évalue la faisabilité d'une telle participation avec les autorités militaires ukrainiennes en vue d'une éventuelle décision future en ce sens.

Il conclut son intervention en émettant une certitude, à savoir que le conflit ne se terminera pas prochainement. La Fédération de Russie opte pour une stratégie de provocation caractérisée par des violations régulières de l'espace aérien européen.

Madame la députée européenne Isabel Wiseler-Lima (CSV) souligne que le soutien demandé par l'Ukraine est bien perçu au niveau européen. Elle indique que les discussions portent sur les modalités de cette collaboration. La députée européenne souhaite préciser qu'il ne s'agit pas uniquement d'acheter des équipements auprès des Ukrainiens, mais également de produire conjointement avec eux, notamment dans le domaine militaire. Elle relève l'opportunité de bénéficier de leur savoir-faire et d'avancer ensemble dans la recherche, créant ainsi une situation avantageuse pour les deux parties.

5. Information sur la mission d'observation électorale en Moldavie (Chisinau, 28 septembre 2025)

Monsieur le député Gilles Baum (DP) rapporte sur sa mission d'observation électorale en Moldavie. Il indique que les résultats des élections ont été largement relayés dans la presse. Le parti pro-européen a perdu quelques sièges mais a conservé sa majorité absolue avec 51 sièges sur 101. Le parti pro-russe a enregistré une perte plus importante et n'a atteint que 23 % des suffrages. Plusieurs petits partis sont également entrés au parlement. Le député les qualifie de partis alternatifs qu'il convient de surveiller au cours des prochaines années. La campagne électorale a été marquée par une ingérence massive de la part des autorités russes. Quatre alertes à la bombe ont visé des ambassades la semaine précédant les élections et des attaques de nature cybernétique ont été enregistrées. Des tentatives d'achat de votes ont également été constatées, les autorités russes ayant investi entre 150 et 300 millions d'euros dans la campagne. Lors des briefings, les observateurs ont été informés que des personnes avaient été arrêtées à l'aéroport en possession de sommes importantes en petites coupures. Le coût d'achat d'un vote s'élevant à 50 euros en Moldavie et à 300 euros pour les membres de la diaspora moldave.

Le député souligne que les observateurs ont eu l'opportunité de rencontrer différents partis politiques et représentants de la presse lors de briefings. Avec le député Claude Haagen (LSAP), ils ont observé le premier et le dernier bureau de vote dans la capitale ainsi que d'autres bureaux en zone rurale. À 50 kilomètres de Chisinau, le contraste entre les zones urbaines et rurales s'est révélé saisissant. En zone rurale, les infrastructures étaient quasi inexistantes : absence de canalisations, de routes et d'eau courante. L'électorat pro-russe y est nettement plus ancré.

Au total, les députés luxembourgeois ont observé neuf bureaux de vote sans relever d'incident particulier. Dans le dernier bureau observé, le dépouillement a montré que le parti de Maia Sandu a obtenu 52 % des suffrages, résultat qui reflétait approximativement le score national. Le taux de participation s'est élevé à 50 %, ce qui demeure relativement faible.

Le député souligne encore deux problèmes signalés par la mission d'observation électorale. Le jour même des élections, un petit parti a été écarté du scrutin selon une procédure qui ne s'est pas déroulée conformément aux règles établies. S'agissant de la Transnistrie, les électeurs ont pu voter dans douze bureaux, mais certains d'entre eux ont été déplacés à la dernière minute de manière à rendre l'accès au vote plus difficile. Des contrôles et fermetures ponctuelles des ponts reliant la Transnistrie à la Moldavie ont également été observés, sans qu'il ait été possible d'identifier si ces mesures émanaient des autorités russes ou moldaves.

Monsieur le député Tom Weidig (ADR) cherche à savoir si la Transnistrie avait obtenu des sièges au parlement moldave.

Monsieur le député Gilles Baum (DP) répond que ce n'est pas le cas.

6. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux (27 septembre-3 octobre 2025)

Le tableau sous rubrique est approuvé.

7. Divers

Monsieur le député Gusty Graas (DP) informe les membres de la prochaine réunion de la commission qui sera consacrée à un échange avec Vladimir Kara-Mourza, homme d'opposition russe et ancien prisonnier politique.

Luxembourg, le 6 octobre 2025

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**